

Les établissements d'accueil du jeune enfant

La prestation de service unique : la gestion de mes contrôles KO

Pourquoi des contrôles de cohérence ?

Votre déclaration de données sous le portail Caf-partenaires est accompagnée de la mise en oeuvre de contrôles de cohérence automatique sur les éléments liés au calcul de votre prestation de service unique à savoir :
l'activité, le montant des charges déclarées, des participations familiales et de la prestation de service.

Ces contrôles visent à sécuriser les montants de prestation de service calculés pouvant engendrer un risque financier pour la Caf mais aussi pour le gestionnaire.

Quand ?

Au moment de vos déclarations en ligne, le portail Caf-partenaires vous signale une variation dans la déclaration de vos données par rapport à l'année précédente. Vous devez alors compléter un commentaire justifiant cette variation.

Comment traiter mon contrôle de cohérence ko ?

Je détaille à l'aide d'éléments chiffrés et détaillés les écarts de ma variation.
L'objectif est de reconstituer la majorité de l'écart constaté.
Les données chiffrées peuvent correspondre à des données d'activités, comptable...



Pour m'aider dans mon analyse, je peux m'aider des exemples de motifs de variation ci joint :

- Augmentation / Diminution de l'autorisation de fonctionnement
- Hausse / Diminution du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées / facturées
- Absentéisme des enfants en hausse / en baisse
- Augmentation / Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure
- Augmentation/ Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil
- Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement
- Augmentation/ Diminution du nombre de familles à revenus «modestes» accueillies.
- Départ en retraite, arrêt de travail
- Recrutement / départ du personnel
- Regroupement du service durant les vacances scolaires
- Accroissement/ Diminution de la qualité de service (fourniture repas / couches).
- Modification du règlement de fonctionnement (prise en compte des congés, arrêt d'un mode fonctionnement au forfait hebdomadaire...)

Ceci est une liste non exhaustive des motifs de variation de votre activité. Dans tous les cas, nous vous invitons à argumenter et contextualiser votre situation et à ne pas utiliser la simple référence des libellés ci dessus.